

## Récit

## «On ne peut pas montrer sa peur»

## Être soignants au temps du Covid

Plongée dans le quotidien de ces marathoniens de l'hôpital à l'EMS, de la clinique à l'IMAD.



Mioara pose à l'EMS des Mouilles avec ses collègues et une résidente. LUCIEN FORTUNATI

**Mioara est aide-soignante dans un EMS. Elle a vu l'angoisse et la déprime s'installer, mais aussi la solidarité et un effort collectif.**

Aurélie Tominato

Elle a accepté de raconter son quotidien, mais pas d'être prise en photo. «En de telles circonstances, la photo d'une seule personne, ce n'est pas forcément représentatif. On était tous liés, en première ligne, durant cette crise. On a tous le même mérite.» Mioara Tomasselli, 60 ans, est aide-soignante qualifiée à l'EMS des Mouilles, à Lancy, depuis dix ans. Devant elle, un tas de feuilles noircies. «J'ai pris des notes car c'est tellement difficile d'expliquer en quelques mots notre vécu. C'est très complexe: un état presque permanent de tension, beaucoup d'inconnues, des peurs, mais en même temps une incroyable solidarité.»

Durant la première vague, son EMS a plutôt été épargné, aucun cas de Covid ne s'y est déclaré. Il en fut tout autrement pour la deuxième. «Ça a commencé par un résident avec de la fièvre, puis un deuxième. Ils tombaient malades l'un après l'autre. Puis est venu le tour des collègues. Le soir, en rentrant chez moi, je me demandais quand ça allait s'arrêter. On a vite compris que personne n'était à l'abri, malgré toutes les précautions prises.»

Mioara s'occupe spécifiquement des résidents malades du Covid, alternant des horaires en

double ou dix heures dans la semaine ou en week-end. Quand on l'interroge sur une éventuelle crainte, elle acquiesce. «Oui, j'ai eu peur. D'être contaminée, d'infecter mon mari, ma famille, les autres résidents. Au fond de nous, je pense qu'on a tous eu peur à un moment donné. Mais ça n'était pas exprimé. Quand on travaille dans les soins, on ne peut pas montrer sa peur, on doit faire face.»

**La déprime s'installe**

La présence du virus bouleverse la vie de l'EMS. «Ce n'est pas tant le volume de travail qui était difficile mais les conditions dans lesquelles l'appréhender, avec le stress, l'état des patients Covid qui se dégradait rapidement, les mesures de protection», précise Mioara. Heureusement, ajoute-t-elle, une belle solidarité s'est mise en place à tous les niveaux, entre tous les services. «Il y avait de l'épuisement physique et mental. Mais nous avons eu des renforts, du matériel de protection, des chefs soutenant.»

Les petits gestes manquent cruellement. «Ne pas pouvoir se toucher pèse aussi sur le moral. Simple ment prendre la main d'un résident, ça peut faire beaucoup.»

Mioara tire alors la sonnette d'alarme auprès de la responsable de l'animation. «Rapidement, des activités ont repris, des animateurs se sont rendus dans

les chambres, ont accompagné le repas de ceux qui étaient à l'isolement. On a vu une différence: les plateaux-repas revenaient vides!»

**Ne pas pouvoir dire adieu**

Ces plateaux qu'il faut éviter de mélanger avec ceux des résidents non-Covid et placer sur des chariots séparés. Tout comme la lingerie, avalée par des sacs spéciaux. Le spectre de la contamination plane, partout. À cette épée de Damoclès s'en ajoute une autre: la mort. En novembre, il y a eu pratiquement autant de décès dus au Covid en EMS qu'à l'hôpital. Le virus bouverse les habitudes jusqu'à la fin. «Normalement, on était prêts pour faire une toilette mortuaire, habiller la personne. Cela fait partie d'un rituel, d'une manière de faire son deuil, de dire adieu. Là, à cause du Covid, la personne partait en chemise d'hôpital.»

Plus que les journées surchargées, l'équipement contraignant, la peur d'être contaminée, c'est finalement l'entrave à une certaine humanité qui lui a pesé le plus. «C'est l'essence de notre métier. Parfois, on réduit le rôle d'aide-soignant aux soins de base. Mais la plus grande part de notre travail est invisible: on accompagne, on écoute, on offre de l'empathie, on donne le courage de continuer.»

PUBLICITÉ

Bilan

Pour les décideurs d'aujourd'hui et de demain.

Le média qui décrypte l'actualité économique depuis 1989

6 MOIS OFFERTS!

**Bilan**  
ACHAT D'UN LOGEMENT:  
**LES PIÈGES**  
**À ÉVITER**

Travaux et rénovations, nos conseils pratiques P28

Les baskets se (re)vendent à prix d'or  
**Business: la fièvre des sneakers**

## Des habitants font échec à une surélévation

Mais la Ville de Genève fait recours. Dans son sillage, des locataires des immeubles concernés attaquent aussi le projet. Enfin, 78 propriétaires des bâtiments Pic-Pic, récemment transformés en appartements, se joignent à la procédure. Ils habitent à deux pas et la surélévation va leur faire de l'ombre.

Les recourants dénoncent notamment le fait que la barre d'immeubles, haute de 27 mètres, atteint déjà le maximum autorisé en troisième zone: un dépassement de 6 mètres supplémentaires ne se justifie pas. Ils craignent en outre un effet domino, car ils apprennent qu'un immeuble d'un étage, situé au bout de la barre, va être reconstruit sur dix niveaux pour s'aligner sur la surélévation, celle-ci servant ainsi de nouvel étalon.

Outre la question du gabarit, la Ville avance un autre grief. Elle rappelle qu'un plan localisé de quartier (PLQ) est nécessaire en zone de développement pour de tels travaux. Or il est toujours possible d'y

tient pas compte. Il estime qu'il peut s'en passer, comme la loi le prévoit lorsque le quartier est déjà fortement urbanisé. Le Tribunal administratif de première instance confirme cette manière de faire et rejette les recours.

Il n'en va pas de même de la Cour de justice. Celle-ci rappelle qu'il est certes possible de séparer un PLQ, mais que cela relève de la compétence du Conseil d'Etat. Or, en l'occurrence, c'est le Département du territoire qui a pris cette liberté, en s'appuyant, dit-il, sur une délégation de compétences que le Conseil d'Etat lui aurait accordée il y a une dizaine d'années. «Cette délégation n'est pas documentée», estime la Cour, et ne serait de toute façon pas suffisante. Ses juges ne sont pas tendres avec le département, qui, selon eux, «considère être apte à engager le Conseil d'Etat bien que celui-ci n'ait pas été consulté».

La Cour admet donc le recours et annule l'autorisation. *Cornelia Aegerter*

www.bilan.ch/promotion

0842 188 188